

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 Décembre 2020
Commune de SERVIES-EN-VAL

L'an Deux Mil vingt et le vingt-deux du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Martine ESCANUELA, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Arlette BAYLAC, Ludovic CANIZARES, Philippe DE BRUYN, Martine ESCANUELA, Sabrina KRENKE BOUNOURE, Sébastien ORMIERES, Jean-Luc SEGUY, Sylvie SERGAS.

Absent excusé : Mme et M. Andréa BENET, Sébastien BOUETTE, Bastien CANET.

Secrétaire de séance : Mme Sabrina KRENKE BOUNOURE.

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Date convocation : 17 décembre 2020

Le compte rendu de la séance du 19/10/2020 est approuvé à l'unanimité.

✓ **Contrat d'assurance des risques statutaires**

Mme le Maire rappelle qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986, « les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurances les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L.416-4 du code des communes et 57 de la présente loi, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels... » Le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats du marché lancé pour le renouvellement du contrat groupe d'assurances statutaires la concernant.

Il est proposé aux membres présents :

Assureur : CNP

Courtier : Gras Savoye

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2021).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : Décès + accident du travail et maladie professionnelle + longue maladie + longue durée + maternité/adoption/paternité + maladie ordinaire + temps partiel thérapeutique + mise en disponibilité d'office + allocation d'invalidité temporaire.

Conditions : Taux 6,40 % / franchise 15 jours fermes en maladie ordinaire

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

Risques garantis : Accident du travail et maladie professionnelle + Grave maladie + Maternité / adoption / paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire.

Conditions : Taux 0,95 % / franchise 15 jours fermes en maladie ordinaire

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du Centre de Gestion au titre de la réalisation de la présente mission facultative. Le conseil d'administration du Centre de Gestion, réuni le 8 septembre 2020, a fixé à 0.30 % la participation des collectivités à la gestion du contrat groupe d'assurances statutaires applicable sur l'assiette de cotisations de l'assurance en instaurant toutefois un plafond maximum de cotisation à 15 000 €. Ce taux reste inchangé depuis sa mise en place.

Le coût supporté par la collectivité comprendra donc : La prime due à l'assureur, la rémunération du Centre de Gestion en compensation des frais supportés par l'établissement pour accomplir les missions de conseils et d'assistance technique en matière d'assurance statutaire ainsi que d'assistance à la prise en compte et à l'amélioration des conditions de travail (mission facultative du CDG11).
Accepté à l'unanimité.

✓ **Augmentation des loyers communaux aux 1^{er} janvier de chaque année**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter les loyers en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'Institut National de la Statistique et d'Etudes Economiques au 1er janvier de chaque année car cela n'a pas été fait depuis plusieurs années. Il est décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les loyers en 2021 en raison de la crise sanitaire.

✓ **Approbation du tracé du nouveau chemin rural de la Bedosse**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise en date du 19 octobre dernier suite à la demande de Monsieur Benoît JOORIS, acquéreur du domaine de la Bedosse. Elle présente le plan du chemin (ci-joint en annexe) qu'il souhaite donner à la commune, qui traverse ses parcelles B 927, 928, 929 et 950 en échange du chemin rural qui traverse ses parcelles, B 929, 940, 942 et surtout la campagne cadastrée B 943 pour rejoindre le chemin rural qui accède aux parcelles du lieu-dit « Le Matassa ». Elle présente également le cahier des charges de ce chemin (ci-joint en annexe) qui va être cédé à la commune qui contient le détail des travaux que M. JOORIS a fait faire par une entreprise. Cet échange permettra à M. JOORIS de ne plus avoir de véhicules qui circulent entre les bâtiments de sa propriété.

La commune devra faire délimiter à ses frais par un géomètre, le tracé du chemin afin de régulariser les nouvelles emprises au sol ainsi que la modification cadastrale.

Accepté à l'unanimité.

✓ **Questions diverses**

- Mme le Maire informe les membres présents de la proposition de la menuiserie Tiquet qui confectionne des blasons en bois pour les communes. Il est décidé de leur demander un devis, ainsi qu'une maquette pour avoir un aperçu, pour faire le blason de notre commune avec la main et cerf.

- Suite à la demande de M. et Mme Mercadal le loyer du commerce du café restaurant de la Place ne sera pas facturé en décembre 2020 et certainement en Janvier 2021 étant donné qu'ils sont fermés à cause de la crise sanitaire Covid.

- Il est proposé d'offrir une boîte de chocolat aux personnes de + de 70 ans, cela représente 19 couples et 18 personnes seules. Accepté à l'unanimité, la distribution sera effectuée début Janvier par la Maire et les 2 adjoints.

- Suite à la vérification des aires de jeux et du stade, c'est Jean-Luc SEGUY qui va s'occuper de voir les travaux à effectuer pour la mise aux normes. Prévoir d'indiquer par des panneaux de signalisation les aires de jeux et le terrain de tennis.

La séance est levée à 20 h